

ACCORD SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU CANADA
ET
LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE,

RÉSOLUS à renforcer les relations entre leurs pays dans le domaine de la sécurité sociale, et

PRENANT NOTE des modifications apportées à leur législation respective en matière de sécurité sociale depuis l'Accord sur la sécurité sociale entre l'Italie et le Canada, signé à Toronto, le 17 novembre 1977,

SONT CONVENUS des dispositions suivantes :